



## ARRETE PORTANT AUROTISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI N°1

(ANNULE ET REMPLACE CELUI VISE DU 24-04-2024)

Le Maire de Boutiers Saint Trojan,

**Vu** la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

**Vu** le décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi du 20 janvier 1995,

**Vu** l'arrêté ministériel du 21 août 1980 relatif à la construction, à l'approbation de modèles, à l'installation et à la vérification des taximètres,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 octobre 1997 portant réglementation des véhicules dits de taxi et de petite remise,

**Vu** l'avis émis par la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise du 26 juin 2007,

**Vu** la licence de taxi, créée par délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2007 et disponible au 05 août 2007,

**Vu** les arrêtés du maire du 06/09/2007, du 05/03/2018, du 14 octobre 2020 et du 10/09/2021,

**Vu** la demande de modification du véhicule de Mme CAILLAUD Nathalie en date du 24/04/2024,

### ARRETE

#### ARTICLE 1

Madame CAILLAUD Nathalie, née le 26/06/1966 à Cognac (Charente) domiciliée 7 rue Montesquieu 16100 Cognac, dirigeante de la Abeille Charente Taxi, est autorisée à faire stationner un taxi immatriculé **FX-577-SP** de la **marque TOYOTA RAV4**, Place de l'Eglise à Boutiers Saint Trojan, en attente de la clientèle à compter du 24/04/2024 dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

Ce véhicule sera **conduit par Madame CAILLAUD Nathalie**, titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi.

#### ARTICLE 2

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et adressé en copie à la préfecture et à la brigade de gendarmerie concernée.

Fait à Boutiers Saint Trojan, le 24/04/2024,

Le Maire,  
Jean-François BRUCHON

